

## PROGRAMME DETAILLE ET FORMATEUR

### **Accompagner le client du cabinet dans la gestion fiscale de ses plans d'Epargne Retraite Savoir remplir sa déclaration de revenus et optimiser son impôt sur le revenu**

#### **Préambule :**

Le PER, qui a remplacé les anciens produits d'épargne retraite depuis 2020, obéit à des règles fiscales complexes, notamment en raison de l'existence de plusieurs dispositifs, de plafonds spécifiques pour les TNS et des interactions entre les différents dispositifs fiscaux. Cette formation vise à maîtriser les mécanismes de déduction applicables, intégrer les évolutions de la loi de finances 2026 et traiter les principales situations rencontrées grâce à des cas pratiques corrigés.

#### **Objectifs pédagogiques :**

L'objectif de cette formation est de faire un point sur le fonctionnement du PER et en particulier la gestion des dispositifs fiscaux de tous les dispositifs d'épargne retraite et notamment l'interaction entre eux.

**Public visé :** expert-comptable, chef de mission, collaborateur de cabinet comptable confirmé.

#### **Date et durée :**

Lundi 28 septembre 2026 de 9h à 12h30 (3,5h avec pause de 15 mn à 11h), en distanciel synchrone.

**Accessibilité :** les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement par mail à [contact75@terragection.com](mailto:contact75@terragection.com), afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

**Prérequis :** cette formation ne nécessite aucun prérequis.

**Tarif Terra Gestion :** 185 € HT

**Modalités d'inscription et d'annulation :** sur le site de TERRA GESTION. Cliquer sur le nombre de places puis sur s'inscrire à la formation. Compléter le formulaire et régler par virement, carte bancaire ou chèque.

#### **Méthode pédagogique :**

- En début de formation, le formateur validera les attentes de chaque bénéficiaire pour une adaptation éventuelle
- Remise d'un support pédagogique au format PDF à la suite de la formation
- Mises en situation
- Etude de cas concrets

#### **Moyens techniques :**

- Accès à une plateforme de visioconférence après envoi d'un lien et d'un code de connexion

**Les supports de cours** sont remis électroniquement aux participants le jour de la formation

#### **Modalités d'évaluation :**

- Quiz
- Questionnaire de validation des acquis

**Nombre de participants :** cette formation est organisée pour un groupe de participants d'environ 25 personnes.

**Nature de la formation dispensée :** à l'issue de la formation, un certificat de réalisation sera délivré au stagiaire.

**Qualité et évaluation de la formation :** un questionnaire d'évaluation sera remis à chaque participant pour mesurer le niveau de satisfaction au regard des attentes.

### **Contenu de la formation :**

#### **1 – Caractéristiques et fonctionnement du PER**

- Mécanisme de l'allocation d'actif du placement, horizon, profil de risque, gestion pilotée ou libre
- Transférabilité du contrat PER et transférabilité des anciens contrats vers le PER
- Indisponibilité et cas de déblocage
- Mécanisme d'alimentation du contrat (versement volontaire et abondement de l'entreprise)
- Régime social et fiscal de l'abondement de l'entreprise
- Possibilités de déduction fiscale à l'entrée
- La sortie du contrat : capital et/ou rente viagère
- La fiscalité à la sortie du contrat (rente et capital)
- Sort du contrat en cas de décès du titulaire du PER
- Fiscalité en cas de décès du titulaire du PER

#### **2 – La gestion fiscale du PER (PERIN, PERCOL, PERO) et des anciens produits Madelin, PERP ou article 83**

- Au travers de cas pratique, détermination des disponibles fiscaux par produits d'épargne retraite et conséquences déclaratives sur la 2042 du client
- Calcul du disponible fiscal 154 bis réservé aux TNS : assiette, plafond, impact de l'abondement PERCOL sur le disponible 154 bis, impact du saut de classe CAVEC sur le disponible 154 bis, Impact d'une partie des versements 154 bis sur le disponible 163 quaterVICIES, conséquences déclaratives sur la 2042
- Calcul du disponible 163 quaterVICIES : assiette, plafond, impact de l'abondement PERCOL, impact d'une partie des versements 154 bis, impact du PER obligatoire et article 83, modalités d'utilisation des disponibles non utilisés des années précédentes, possibilité d'utilisation du disponible du conjoint, conséquences déclaratives sur la 2042

### **IDENTIFIER, VERIFIER ET CORRIGER LE PLAFOND 163 QUATERVICIES CALCULE SUR LES REVENUS N-1**

#### **ET LES PLAFONDS NON UTILISES SUR LES 5 ANNEES PRECEDENTES**

- CAS 1 : Trouvez l'information concernant le plafond 163 quaterVICIES utilisable pour imputer fiscalement les versements PER de l'année ?
- CAS 2 : Vérification du plafond global 163 quaterVICIES d'un salarié.

#### **CALCUL DES PLAFONDS 163 QUATERVICIES ET 154 BIS**

- CAS 3 : Détermination du disponible 163 quaterVICIES d'un salarié sans revenu en N-1
- CAS 4 : Détermination du disponible 163 quaterVICIES d'un salarié et imputation sur plafonds non utilisés des 5 années précédentes
- CAS 5 : CAS 4 avec impact d'un PERO sur le disponible 163 quaterVICIES d'un salarié
- CAS 6 : Calcul du disponible 154 bis sur un entrepreneur individuel BIC et conséquences sur son disponible 163 quaterVICIES
- CAS 7 : Mutualisation des plafonds 163 quaterVICIES dans un couple marié ou pacsé
- CAS 8 : Disponible fiscal 154 bis gérant de SARL à l'IS (article 62 et dividendes) + conjoint collaborateur + abondement PERECOL – 154 BIS en partie non déductible reclassé en 163 quaterVICIES
- CAS 9 : Impact de la sur-cotisation CAVEC sur le disponible 154 bis

**FORMATEUR :** Edouard CHAUVET, expert-comptable et conseil en gestion de patrimoine, diplômé de l'AUREP.